



Sortie scolaire

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 17 mars 2007

Les parents d'élèves (école primaire) et personnels de l'école peuvent-ils fumer ostensiblement devant les enfants à l'extérieur de l'école avant l'entrée et à la sortie de l'école. ? Peuvent-ils faire de même devant le bus (les enfants montent dans le bus pour aller dans une autre commune) ? J'ai vu des écoles interdire aux parents de fumer sur le trottoir de l'école. Est-ce possible ? Existe-t-il un texte que nous pourrions utiliser en conseil d'école pour le bien de nos enfants ?

Réponse :

- Rien, en dehors d'un réflexe civique individuel, n'interdit de fumer dans un lieu à l'air libre .
- S'il existe un abribus couvert, la mairie peut, par arrêté, décider d'en interdire l'accès aux fumeurs.